

**Compte rendu du
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mai 2022**

<p>Délégués en exercice : 26 Nombre de délégués présents : 21 Mandats de procuration : 00 Votants : 21</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le lundi seize mai à dix-sept heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des réunions de la communauté d'agglomération sise 57 boulevard Gambetta à Chauny, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Dominique IGNASZAK, Président, adressée aux délégués des communes le neuf mai deux mille vingt-deux.</p>
--	---

Présidence : Dominique IGNASZAK

Etaient présents : Michel CARREAU (Tergnier) ; Jean FAREZ (Viry-Noureuil) ; Emmanuel LIEVIN (Chauny) ; Bernard BRONCHAIN (Tergnier) ; Bruno COCU (Charmes) ; Pascal DEMONT (Servais) ; Aurélien GALL (Tergnier) ; Bernard PEZET (Sinceny) ; Nicole ALLART (Rogécourt) ; Sylvie LELONG (Ugny-le-Gay) ; Sylvain LEWANDOWSKI (Caumont) ; Jackie GOARIN (Beautor) ; Patricia GOETZ (Ognes) ; Marie-Noëlle VILAIN (La Fère) ; Jean-Claude DEBONNE (Saint-Nicolas-aux-Bois) ; Charles-Edouard LAW DE LAURISTON (Frières-Faillouël) ; Jean-Jacques PIERRONT (Monceau-Les-Leups) ; Josiane GUFFROY (Chauny) ; Philippe GONCALVES (Béthancourt-en-Vaux) ; Jean-Paul DUFOUR (Condren).

Absents ayant donné mandat de procuration :

Etaient absents : Frédéric MATHIEU (Saint-Gobain) ; Luc DEGONVILLE (Manicamp) ; Laurent PENE (Travecy) ; Natacha MUNOZ (Tergnier) ; Joëli DUHENOY (Amigny-Rouy).

Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. CAURIER Pierre, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général adjoint
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
- Mme MARTIN Isabelle, Rédacteur principal 1^{ère} classe

ORDRE DU JOUR :

1. Assurance dommages ouvrage pour le Village d'entreprises de Tergnier - autorisation à donner à Monsieur le Président de signer le marché
2. Maison de Santé de Saint-Gobain – lot n° 04 – menuiseries extérieures -autorisation à donner à Monsieur le Président de signer le marché
3. Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales, usées et eau potable des rues de la Fosse et la Molaine – autorisation à donner à Monsieur le Président de signer le marché
4. Diagnostic amont de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) – autorisation à donner à Monsieur le Président de signer le marché
5. Examen des demandes d'aide à l'investissement des entreprises
6. Avis sur les demandes de fonds de concours avant présentation en conseil communautaire

01 – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE POUR LE VILLAGE D'ENTREPRISES DE TERGNIER

POINT ANNULE

02- MAISON DE SANTE DE SAINT-GOBAIN – LOT n°4 – MENUISERIE EXTERIEURES

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2022-006 relative à la construction d'une maison de santé à Saint-Gobain – lot n°4 : menuiseries extérieures

- DECIDE de valider le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société SN Fermeture du RIEZ – 192, rue JF Kennedy– 02100 SAINT-QUENTIN - SIRET 47926978900018 — pour un montant estimé du marché de 194 900,00€ HT.

03 – REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES, USEES ET EAU POTABLE DES RUES DE LA FOSSE ET LA MOLAINÉ

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2022-009 relative à la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales, usées et eau potable des rues de la Fosse et de la Molaine à Beautor

- DECIDE de valider le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société TPA - Route de Chambry – 02840 – ATHIES SOUS LAON – SIRET : 63168007100018 – pour un montant estimé du marché de 1 591 595,40€ HT.

04 – DIAGNOSTIC AMONT DE RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'EAU (RSDE)

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2022-003 relative à la réalisation d'une étude « diagnostic » en amont des stations d'épuration de Chauny et Tergnier et plan d'action pour réduire les émissions des micropolluants sur les bassins desdites stations d'épuration

- DECIDE de valider le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société SAFEGE - ZI LA PILATERIE – 59652 - VILLENEUVE DASCQ – SIRET : 54202182900768 – pour un montant du marché de 78 055,00€ HT.

Arrivée de Laurent PENE (Travecy), le nombre de votants est porté à 22.

05A – AIDE A L'INVESTISSEMENT MATERIEL PROFESSIONNEL DES ENTREPRISES

a) Entreprise HAK'OONA MATATA (Saint-Gobain)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise HAK'OONA MATATA (Saint-Gobain)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 5 058,00 € correspondant à une aide à hauteur de 20% « régime bonifié – création d'entreprise » des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 50 000,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

b) Entreprise HEGO (Chauny)

Le Bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise HEGO (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 3 198,00 € correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 30 000,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

05B – AIDE A L'INVESTISSEMENT SUR LES TRAVAUX PROFESSIONNELS

Le bureau communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise HAK'OONA MATATA (Saint-Gobain)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 5 000,00€ à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

06 – EXAMEN DES DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES – FONDS DE CONCOURS NOMINATIF

Dans le cadre de la délibération n°2021-071 du 12 avril 2021, les demandes de fonds de concours suivantes ont été reçues :

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT	Participation CACTLF
Commune de BICHANCOURT	Acquisition d'un abri de bus	4 318,00€	1 295,00€
Commune d'AMIGNY-ROUY	Remplacement de la chaudière de l'école	8 624,00€	3 018,00€
Commune d'ACHERY	Acquisition d'un nettoyeur haute pression	332,50€	166,00€
Commune de DEUILLET	Acquisition de matériels pour les services techniques	548,76€	274,00€
Commune de DEUILLET	Installation de la vidéosurveillance dans bâtiments communaux	737,00€	368,00€
Total			5 121,00€
Enveloppe budgétaire annuelle			80 000,00 €
Montant déjà attribué en 2022			35 806,00 €
Solde si attribution			39 073,00€

Ces demandes ont reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

Compte rendu affiché le 17/05/2022

Le Président



Dominique IGNASZAK